



Jean-Michel BELLE
Jean-Baptiste GIRARD
Marc RECHARD

INSTITUT DE FORMATION
EN MASSO KINESITHERAPIE

14-16 rue Fleury

03200 VICHY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L612-5 du Code de Commerce.

Fait à VICHY, le 28 avril 2025

Pour la société Audit Conseil Assistance,
Commissaire aux Comptes

Marc RECHARD,
Commissaire aux comptes



AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

Jean-Michel BELLE
Jean-Baptiste GIRARD
Marc RECHARD

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO- KINESITHERAPIE DE VICHY

Siège social : 14-16 rue Fleury 03200 VICHY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

A l'Assemblée Générale de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Vichy

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Vichy relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la l'annexe des comptes annuels concernant le remboursement partiel du droit de reprise effectué par l'IFACS sur l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à VICHY, le 28 avril 2025

Pour la société Audit Conseil Assistance,
Commissaire aux Comptes

Marc RECHARD,
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	77 793	60 300	17 494	7 329	10 165	138.70
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	78 372		78 372	78 372		
	Constructions	7 049 476	1 906 672	5 142 804	5 374 035	231 231-	4.30-
	Installations techniques, matériel et outillage	484 065	437 743	46 323	57 674	11 351-	19.68-
	Autres immobilisations corporelles	775 072	593 582	181 490	232 170	50 680-	21.83-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	120		120	120		
	Total II	8 464 898	2 998 296	5 466 602	5 749 700	283 098-	4.92-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	865 009		865 009	782 230	82 779	10.58
	Autres créances	144 979		144 979	609 298	464 319-	76.21-
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	531 169		531 169	531 169		
	Disponibilités	923 534		923 534	456 902	466 632	102.13
	Charges constatées d'avance (3)	14 520		14 520	13 941	579	4.15
	Total III	2 479 210		2 479 210	2 393 540	85 671	3.58
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	10 944 109	2 998 296	7 945 812	8 143 239	197 427-	2.42-

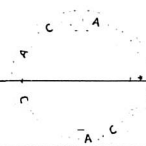
(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 826 681	1 879 051	52 370-	2.79-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	70 068-	85 555-	15 487	18.10
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	373 774	394 642	20 868-	5.29-
	Provisions réglementées				
	Total I	2 130 387	2 188 138	57 751-	2.64-
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
DETTE (1)	Provisions pour risques	45 825	43 581	2 244	5.15
	Provisions pour charges				
	Total III	45 825	43 581	2 244	5.15
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 184 250	4 499 250	315 000-	7.00-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	4 504	4 843	339-	7.00-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 349	86 857	37 492	43.16
	Dettes fiscales et sociales	220 131	205 334	14 798	7.21
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	124 105	106 597	17 508	16.42
	Produits constatés d'avance (1)	1 112 261	1 008 640	103 621	10.27
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Total IV	5 769 600	5 911 521	141 920-	2.40-
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		7 945 812	8 143 239	197 427-	2.42-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 769 600 5 911 521

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 164 681		2 164 681	2 032 569	132 112	6.50
Chiffre d'affaires NET	2 164 681		2 164 681	2 032 569	132 112	6.50
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			579 765	616 478	36 713-	5.96-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			36 367	73 525	37 158-	50.54-
Autres produits			32 708	16 568	16 141	97.42
Total des Produits d'exploitation (I)			2 813 520	2 739 139	74 382	2.72
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			841 497	864 636	23 139-	2.68-
Impôts, taxes et versements assimilés			31 642	34 492	2 849-	8.26-
Salaires et traitements			1 202 221	1 119 762	82 459	7.36
Charges sociales			408 759	375 435	33 324	8.88
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			361 550	373 379	11 829-	3.17-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			2 244	4 770	2 526-	52.96-
Autres charges			10 470	6 787	3 683	54.27
Total des Charges d'exploitation (II)			2 858 383	2 779 261	79 123	2.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			44 863-	40 122-	4 741-	11.82-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	23 432	3 608	19 824	549.46
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	23 432	3 608	19 824	549.46
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	67 162	72 060	4 898-	6.80-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	67 162	72 060	4 898-	6.80-
2. Résultat financier (V-VI)	43 730-	68 452-	24 723	36.12
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	88 593-	108 574-	19 981	18.40
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 868	23 380	2 512-	10.74-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	20 868	23 380	2 512-	10.74-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	20 868	23 380	2 512-	10.74-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 343	361	1 982	549.39
Total des produits (I+III+V+VII)	2 857 821	2 766 127	91 694	3.31
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 927 888	2 851 682	76 207	2.67
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	70 068-	85 555-	15 487	18.10

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 945 812 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 813 520 Euros et dégageant une perte de 70 068 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'association ont été arrêtés conjointement avec le directeur en date du 17/04/2025.

Dans le cadre de sa participation au programme Erasmus, l'école de kinésithérapie à ouvert un compte bancaire spécifiquement dédié à ce projet.

En 2024, un remboursement partiel du droit de reprise à été effectué par l'IFACS pour un montant de 33 185€.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	63 683		14 110
Terrains	78 372		
Constructions sur sol propre	4 875 906		
Installations générales agencements aménagements des constructions	2 109 227		64 342
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	484 065		
Installations générales agencements aménagements divers	270 788		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	504 284		
Avances et acomptes			210
TOTAL	8 322 643		64 552
Prêts, autres immobilisations financières	120		
TOTAL	120		
TOTAL GENERAL	8 386 446		78 662

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			77 793	77 793
Terrains			78 372	78 372
Constructions sur sol propre			4 875 906	4 875 906
Installations générales agencements aménagements constr.			2 173 570	2 173 570
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			484 065	484 065
Installations générales agencements aménagements divers			270 788	270 788
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			504 284	504 284
Avances et acomptes			210	210
TOTAL			8 387 195	8 387 195
Prêts, autres immobilisations financières			120	120
TOTAL			120	120
TOTAL GENERAL			8 465 108	8 465 108

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	56 355	3 945		60 300
Constructions sur sol propre		651 199	118 723		769 923
Installations générales agencements aménagements constr.		959 899	176 850		1 136 749
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		426 391	11 351		437 743
Installations générales agencements aménagements divers		146 159	24 655		170 814
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		396 743	26 026		422 768
TOTAL		2 580 392	357 605		2 937 997
TOTAL GENERAL		2 636 746	361 550		2 998 296
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	3 945				
Constructions sur sol propre	118 723				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	176 850				
Instal.techniques matériel outillage indus.	11 351				
Instal.générales agenc.aménag.divers	24 655				
Matériel de bureau informatique mobilier	26 026				
TOTAL		357 605			
TOTAL GENERAL		361 550			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	43 581	2 244			45 825
TOTAL	43 581	2 244			45 825
TOTAL GENERAL	43 581	2 244			45 825
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 244			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	120	120	
Autres créances clients	865 009	865 009	
Personnel et comptes rattachés	286	286	
Débiteurs divers	144 692	144 692	
Charges constatées d'avance	14 520	14 520	
TOTAL	1 024 627	1 024 627	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 184 250	315 000	1 260 000	2 609 250
Emprunts et dettes financières divers	4 504	4 504		
Fournisseurs et comptes rattachés	124 349	124 349		
Personnel et comptes rattachés	81 258	81 258		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	128 269	128 269		
Impôts sur les bénéfices	2 343	2 343		
Autres impôts taxes et assimilés	8 262	8 262		
Autres dettes	124 105	124 105		
Produits constatés d'avance	1 112 261	1 112 261		
TOTAL	5 769 600	1 900 350	1 260 000	2 609 250
Emprunts remboursés en cours d'exercice	315 000			

Variation des fonds propres

Aucun projet de recherche n'a été mis en oeuvre en 2024. Pour rappel ci après l'intitulé des projets:

- Projet n°1 unite de recherche :

montant début d'exercice=19 732€

augmentation de l'exercice = 0€

diminution de l'exercice (conso par affect du rt)=0€

montant fin exercice = 19 732€

- Projet n°2 formation continue :

montant début d'exercice = 25 000€

augmentation de l'exercice = 0€

diminution de l'exercice (conso par affect du rt) = 0€

montant fin exercice = 25 000€

soit au total 44 732€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Le bâtiment achevé en 2018 a fait l'objet d'une décomposition selon les normes suivantes:

- gros oeuvre quote part 0.6/ durée en année 50ans/ taux 2%
- facades, étanchéité quote part 0.1/ durée en année 20ans/ taux 5%
- IGT quote part 0.15/ durée en année 15 ans/ taux 6.66%
- Agencement quote part 0.15/ durée en année 10ans / taux 10%

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	9 397
Total	9 397

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 504
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 349
Dettes fiscales et sociales	111 204
Autres dettes	64 934
Total	304 992

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	14 520
Total	14 520
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 112 261
Total	1 112 261

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	3 150 000
- HYPOTHEQUE (EMPRUNT CRCA) 1 890 000	
- HYPOTHEQUE (EMPRUNT CE) 1 260 000	
Total	3 150 000

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

caution collectivité publique (commune de Vichy) /Emp CRCA	1 890 000
caution collectivité publique (commune de Vichy) /Emp CE	1 260 000
Total	3 150 000

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge d'un montant de 2 244€ a été comptabilisée au titre de cet exercice. Le montant total de provision au 31/12/2024 est de 45 825€.